



D S A C

**EXAMENS SUR ORDINATEURS - BB - ULM / I-ULM - Télépilote de drone civil**  
**Dossier : élèves pilotes / télépilotes de moins de 25 ans**

*Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser*

Suite à votre inscription et votre paiement sur OCEANE, les formulaire(s) et document(s), listés ci-dessous, doivent être scannés et adressés au plus vite depuis la boîte fonctionnelle [dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-oryl-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-examens-theoriques-sur-ordinateurs-pilotes-de-loisirs-oryl-bf@aviation-civile.gouv.fr)  
**En objet de votre message, écrire : NOM (en majuscules) Prénom – dossier examen XX (XX = nom de l'examen, lire § 3. Examen).**

**Formulaire(s) et document(s) :**

1. Ce **formulaire** correctement renseigné, daté et signé.
2. La **photocopie d'une pièce d'identité valide** (uniquement : carte nationale d'identité ou passeport) à présenter le jour de l'examen.
3. La **photocopie de l'attestation de recensement ou du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (lire §4).**

❖ A compléter par l'élève pilote / télépilote				
<b>1. Etat civil - coordonnées</b> : votre état civil doit correspondre à celui de la pièce d'identité valide (PI) à présenter le jour de l'examen.				
M	Nom de famille / naissance			
M <sup>me</sup>	Nom d'usage / d'épouse			
Prénom principal		Autres prénoms (tels qu'inscrits sur la PI)		
Date de naissance		Lieu de naissance		Nationalité
Adresse	N°	Bât.	Voie	
	Code postal		Ville	Pays
Courriel (minuscules)			@	
<b>2. Remarque sur la date de la session</b> : lors de votre inscription via OCEANE, quand la capacité du centre est atteinte, la date attribuée est différente de celle demandée. Vérifiez la date indiquée sur votre Fiche Inscription / Convocation disponible dans votre compte OCEANE.				
<b>3. Examen</b>	<b>BB</b>	<b>ULM</b>	<b>Instructeur ULM</b>	<b>Télépilote de drone civil</b>
<b>4. Obligations civiques / Recensement</b> : vous êtes de nationalité française, âgé(e) de plus de 16 ans et de moins de 25 ans le jour de la 1 <sup>ère</sup> épreuve				
Articles du code du service national :				
<b>Art. L 113-1</b> - Tout français âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser.				
<b>Art. L 114-6</b> - Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'Autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation.				
		l'attestation de recensement		
<u>Je certifie posséder (joindre une photocopie) :</u>		<b>OU</b>		
		le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté		
Date  <b>Signature élève pilote / télépilote</b>		<b>5. Autorisation parentale obligatoire si l'élève pilote / télépilote est mineur (&lt; 18 ans)</b>		
		M	M <sup>me</sup>	Nom
		autorise, en tant que représentant(e) légal(e), l'élève pilote / télépilote à se présenter à / aux épreuves théoriques mentionnées.		
		Date	<b>Signature</b>	